

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**01 – 19 octobre 2012**

**INDEMNITES DE FONCTION DU 6EME ADJOINT**

Rapporteur : M. Le Maire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23.

**Vu** le Décret n° 2008-1016 du 02 octobre 2008.

**Vu** la circulaire ministérielle en date du 21 février 2008 ayant pour objet le rappel des mesures à prendre par les conseils municipaux à la suite de leur renouvellement général.

**Vu** la délibération n° 05 du conseil municipal du 25 avril 2008 portant indemnités de fonction des élus,



**Vu** la délibération n° 02 du conseil municipal du 06 novembre 2008 portant indemnités de fonction des élus,

**Vu** l'acceptation de la démission de Monsieur Rolland ROUX par Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète en date respectivement des 25 et 28 septembre 2012 et prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012 (jour de réception desdits courriers à la Mairie).

**Vu** la délibération en date du 19 octobre 2012 relative à l'élection d'un nouvel adjoint au rang numéro 6 de l'ordre du tableau.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM. Benech,  
Gauthier, Roquefort)**

**MODIFIE** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 19 octobre 2012 annexé à la délibération n° 05 du conseil municipal du 25 avril 2008.

<u>FONCTION</u>	<u>NOM PRENOM</u>	<u>MONTANT MENSUEL BRUT Au 1<sup>er</sup> juillet 2010</u>	<u>POURCENTAGE INDICE 1015</u>
6 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FANFELLE CHRISTINE	1 087.98 €	28.62 %

**DIT** que les critères de répartition des indemnités des élus prévus dans la délibération n° 05 du conseil municipal du 25 avril 2008 restent inchangés.

Pour copie conforme  
Moissac le 23 octobre 2012  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

